

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2023

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 590

présenté par
Mme Lelouis

ARTICLE 14 A

À la dernière phrase, après le mot :

« spectateurs »

insérer les mots :

« , et en particulier ceux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'évaluation de l'accueil des sportifs et des spectateurs en situation de handicap est essentielle, mais il est tout aussi utile de l'étendre à l'ensemble des sportifs et des spectateurs à travers cet amendement.